

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Vendredi 20 mars 2020

[Covid-19]

Le point sur les marchés rennais

Conformément à la consigne gouvernementale de maintenir en activité les marchés alimentaires, le marché des Lices se tiendra à Rennes le samedi 21 mars 2020.

Néanmoins, et afin de garantir des conditions sanitaires compatibles avec les mesures de confinement, le nombre de stands a été réduit de moitié, en privilégiant les producteurs locaux habituellement présents.

Il s'agit d'abord de subvenir aux besoins en produits frais pour un public de proximité. En conséquence, les fleuristes, tout comme les stands de produits alimentaires transformés ou cuisinés sur place, ne seront pas autorisés.

Des dispositifs de contrôle des accès au pavillon des bouchers et à la Halle Martenot seront mis en place afin de limiter l'affluence. Les entrées et les sorties seront dissociées.

Dans le strict respect des consignes nationales de confinement, les acheteurs sont invités à venir seuls. Des panneaux d'information rappelant les règles de distanciation sociale seront positionnés aux entrées et dans le marché.

Sur l'ensemble des marchés rennais, la présence de la Police municipale sera renforcée pour s'assurer du respect des consignes. La Police nationale maintiendra ses contrôles de circulation. Chacun des acheteurs souhaitant se rendre au marché doit se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire et d'une pièce d'identité.

Seuls les commerces alimentaires sont désormais autorisés sur les marchés rennais couverts et de plein air. Tous les commerçants ont été sensibilisés aux gestes barrières. Une information spécifique a été faite à l'intention des stands "paniers", où le principe est l'achat au kilo de fruits et de légumes. Chaque commerçant a été avisé que les clients ne doivent plus remplir eux-mêmes ces paniers.